



# Dossier de candidature d'exposition 2018

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél fixe.....Tél portable .....

Mail : .....@.....

Site internet : .....

Vous exposez en qualité d'artiste professionnel (spécialité) : .....

Numéro de Siret obligatoire : .....

**Dates souhaitées :** .....

## 1. Adhésion à l'association

Chaque exposant doit être à jour de sa cotisation à l'association "Les Artistes de Marols "  
Elle est fixée à 20 € pour l'année 2018.

## 2. Pièces à fournir impérativement :

- Site internet ou photos d'œuvres représentatives de votre travail qui seront exposées
- Une enveloppe timbrée libellée à vos NOM, Prénom et adresse complète pour retour chèque de caution.
- Une pièce justifiant votre n° Siret
- Un chèque correspondant à l'adhésion
- Un chèque correspondant au droit d'exposition
- Un chèque de caution

**Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié**

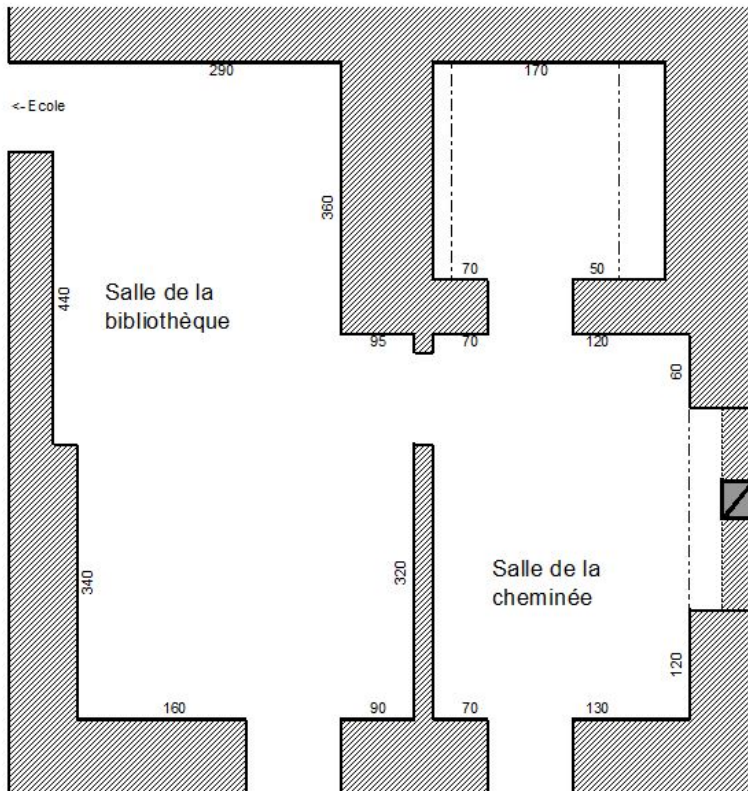
## 3-Lieux d'exposition :

1 Salles :

- a) : possibilité d'exposer dans la grande salle de la bibliothèque
- b) : possibilité d'exposer dans la petite salle de la cheminée
- c) : possibilité d'exposer dans la maison

2 A l'extérieur dans le village :

- a) : Sous barnum fourni (dans la limite des possibilités) ou avec votre propre matériel
- b) : Sous abri en partie en dur (Pause Marolaise - Abri des Pèlerins)



**Salle de la bibliothèque**

**Salle de la cheminée**



#### **4-Possibilités d'exposition :**

Les artistes peuvent exposer individuellement ou collectivement (association)

- a) : Le 2ème dimanche de chaque mois (sur Mars, Avril, Mai, Octobre, Novembre et Décembre), tous les dimanches de juillet et d'août ou les jours fériés
- b) : 14 jours continus (de juin à septembre). Toute demande en dehors de cette période pour une exposition sur 14 jours ou plus courte peut être étudiée.
- c) : un week-end en dehors des journées officielles (hors dates ci-jointes)

Il vous sera prêté gracieusement autant de matériel d'accroche que vous le souhaitez (pour les salles uniquement)

## 5-Horaires d'ouvertures obligatoires

Pour les dimanche ou week-end, vous devez exposer de 10h à 18h.

Pour les expositions de 14 jours, les exposants auront obligation d'assurer l'ouverture au public le samedi de 14h à 18h le dimanche de 10 h à 18h00. Pour les autres jours de la semaine, l'ouverture est laissée au bon vouloir des exposants sachant qu'il en est de même pour les ateliers permanents.

## 6-Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Utiliser les locaux et le matériel mis à sa disposition conformément à leur destination,
- Etre présent lors des heures d'ouverture de la salle d'exposition.
- Veiller à la fermeture à clef de la salle dès qu'il la quitte,
- Prendre connaissance des règles de sécurité préalablement à l'utilisation des locaux,
- Ne pas obstruer les différents accès et les issues de secours,
- A rendre le matériel en bon état.
- A rendre la salle propre

## 7-Arrivée et départ

L'installation des œuvres peut se faire le samedi (pensez à le signaler sur le dossier) et au plus tard le dimanche à 9h00 et l'ouverture au public à 10h00

Un membre de l'association sera présent pour vous accueillir et voir avec vous pour régler tous les problèmes techniques (clef éclairage jour de garde etc...)

Les artistes doivent être présents jusqu'à 18h00 impérativement (caution !)

## 8-Caution

Une caution de 100,00 Euro sera demandée à l'exposant. Elle sera envoyée par chèque en même temps que le chèque d'inscription.

Cette caution sera restituée en fin de saison.

Elle ne sera pas restituée :

- en cas d'annulation moins d'1 mois avant la date d'exposition
- en cas de perte du matériel mis à votre disposition :
  - 1 crochet S : 2 €
  - 1 perlon : 4 €
  - 1 crochet : 4 €
  - 1 gros S : 4 €
- en cas de dégradation des locaux
- en cas de non-respect des horaires d'ouvertures
- en cas de non nettoyage de la salle (25 € sera retenu sur la caution)

## 9-Assurance :

Les exposants se doivent de contracter une assurance couvrant leur responsabilité au regard des accidents et incidents pouvant être liés à leur activité. Ils peuvent également contracter une assurance contre les risques de vol et d'endommagement de l'équipement et des objets exposés. L'accrochage se fait sous l'entière responsabilité de l'artiste ainsi que tout ce qui en découle.

Les artistes de Marols déclinent toutes responsabilités

## 10. Communication, publication :

Pour nous permettre de promouvoir vos expositions, il est impératif que vous nous communiquiez une photo d'une de vos œuvres représentatives de votre exposition. Cette photo nommée à votre nom au format jpeg sera envoyée par

Mail à : [poesiesetcouleurs@gmail.com](mailto:poesiesetcouleurs@gmail.com)

L'association peut vous faire des cartons d'invitations numériques.

## 11-Tarifs et récapitulatif :

### Cochez vos souhaits

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion obligatoire (chèque à part, encaissement à réception) | 20 €  |
| <input type="checkbox"/> Un dimanche (tous lieux confondus)                             | 20 €  |
| <input type="checkbox"/> Un week-end  | 30 €  |
| <input type="checkbox"/> Salle de la cheminée pour 14 jours                             | 80 €  |
| <input type="checkbox"/> Salle de la bibliothèque pour 14 jours                         | 80 €  |
| <input type="checkbox"/> La maison pour 14 jours  | 80 €  |
| <input type="checkbox"/> Exposition 1 mois (en fonction des disponibilités)             | 160 € |

Total

- |   |      |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Caution (dans tous les cas et chèque à part) | 100€ |
|---|------|

**Attention : Faire un chèque pour chaque case cochée libellé à l'ordre des « Artistes de Marols »**

**Si vous ne faites qu'un chèque pour l'ensemble il sera encaissé à réception de votre dossier.**

**Si vous souhaitez exposer en extérieur, veuillez nous préciser :**

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> J'ai besoin d'un barnum    |
| <input type="checkbox"/> Je viens avec mon matériel |

## 12- Dates d'exposition :

Le 11 mars 2018 : Ouverture des ateliers

Le 8 avril 2018 : **Ouverture de la saison culturelle des artistes de Marols**

Le 13 mai 2018 : Ouverture des ateliers

Le 10 juin 2018 : Ouverture des ateliers

Les 30 juin et 1 juillet 2018 : Ouverture des ateliers

Les 7 et 8 juillet 2018 : Ouverture des ateliers

Les 14 et 15 juillet 2018 : Ouverture des ateliers

Les 21 et 22 juillet 2018 : Ouverture des ateliers

Les 28 et 29 juillet 2018 : Ouverture des ateliers

Les 4 et 5 août 2018 : Ouverture des ateliers

Les 11 et 12 août 2018 : Ouverture des ateliers

Les 18 et 19 août 2018 : Ouverture des ateliers

Les 25 et 26 août 2018 : Ouverture des ateliers

Les 8 et 9 septembre 2018 : **Weekend des sculpteurs**

Les 13 et 14 octobre 2018 : **Weekend des photographes**

Le 11 novembre 2018 : Ouverture des ateliers

## Exposition par quinzaine :

Du 7 au 20 juillet 2018

Du 21 juillet au 3 août 2018

Du 4 août au 17 août 2018

Du 18 août au 31 août 2018

### **13. Personne à contacter :**

Pour toute question, il est possible de contacter :

- **M. RAJOT Jean Louis** au **06 07 95 09 72** ou par mail : [jlsrajot@gmail.com](mailto:jlsrajot@gmail.com)

Je soussigné : .....

Atteste avoir pris connaissance des 6 feuillets

Fait à ..... le .....

Signature

**Document à renvoyer en 2 exemplaires complétés et signés à :**

**M. RAJOT Jean Louis  
5 Allée Diane de Poitiers  
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT  
Tel: 06 07 95 09 72**